

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ selon 91/155/CEE



Produit: Gibraltar plâtres

Date d'impression: 27.09.2013

revue le : 28.28.2008

1. Description de la matière, de la préparation et de la société
Données du produit, Noms commerciaux :
Plâtres: **Gibraltar Artikulation nature, Gibraltar Articulation synthetic, Gibraltar Alabaster, Gibraltar Stone natural, Gibraltar Ortho, Gibraltar Stone synthetic, Gibraltar Base, Super Die, Super Die Resin**

Distributed by:

Henry Schein Inc
Melville NY 11747 USA

Authorized representative:

Henry Schein UK Holdings Ltd
Gillingham
ME8 0SB
UK +44 (0) 1634878750
Fax +44 (0) 1634 87 87 51
Emergency #: Chemtrec US (800) 424-9300
International: 001 703-527-3887
email: cbdeurope@henryschein.de

2. COMPOSITION/DONNEES COMPOSANTS
Caractéristiques chimiques :
Sulfate de calcium de différents degrés d'hydrate avec ou sans additifs
 $\text{CaCO}_4 \times x\text{H}_2\text{O}$ (x = 0, 1/2, 2)

SUBSTANCES DANGEREUSES: aucune

CONSIGNES SUPPLEMENTAIRES

L'identification du sulfate de calcium n'est pas indispensable suivant les directives CEE et le , classement des substances dangereuses

<u>Désignation</u>	<u>Teneur</u>	<u>Valeur limite</u>
CaSO ₄	> 85 %	MAK 6 mg/qbm

(valable uniquement pour la poussière fine)

3. DANGERS POSSIBLES
Description du danger : non applicable
Précautions d'emploi pour la sécurité des personnes et de l'environnement: aucune
4. MESURES DE SECOURS ET PREMIERS SOINS
Pas de mesures particulières.
En cas d'ingestion, boire de l'eau en quantité abondante et consulter un médecin. En cas de complications, consulter un médecin.
5. MESURES ANTI-INCENDIE
Tous les moyens d'extinction sont appropriés, le produit lui même n'est pas inflammable.
Aucun danger particulier dû à la substance, à ses produits de combustion, ou au gaz qu'il contient n'est indiqué. Aucun équipement de protection contre l'incendie n'est nécessaire.
Consignes supplémentaires : Le produit durcit au contact avec l'eau
6. MESURES EN CAS DE DEGAGEMENT ACCIDENTEL DES SUBSTANCES
Méthode de nettoyage/élimination: mécaniquement et par séchage

Produit: Gibraltar plâtres

Date d'impression: 27.09.2013

revue le : 28.28.2008

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Aucune mesure n'est nécessaire en cas de manipulation appropriée
Stockage : tenir à l'abri de l'humidité

8. LIMITES D'EXPOSITION ET EQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

Valeurs limites pour les composants dans le milieu de travail

Désignation Valeur limite (TRGS 900)

CaSO₄ MAK 6 mg/qbm (valable uniquement pour la poussière fine)

Équipement de protection personnelle :

Respecter les mesures générales de protection et d'hygiène

Protection respiratoire :

Respecter les valeurs limites de la poussière (6 mg/qbm).

9. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : Poudre

Couleur: blanc, marron doré, vert

Fumée: sans fumée

Altération de l'état: non applicable

Décomposition thermique pour plâtre :

dans CaSO₄ et H₂O, de 140 ° C

dans CaO et SO₃ plus d'environ 1 000 ° C

Point d'inflammabilité : ---

Inflammabilité : ---

Auto-inflammabilité : ---

Danger d'explosion : ---

Pression vapeur : ---

Épaisseur CaSO₄ x H₂O (x = 0, 1/2, 2) : 2,31 - 2, 97 g/qbcm

Densité en vrac : 1 200 g/l

Dissolubilité : environ 2 g/l

Valeur pH : non applicable à l'état de livraison du produit

10. STABILITE ET REACTIVITE

11. DONNEES TOXICOLOGIQUES

non toxique

12. DONNEES ECOLOGIQUES

Produit écologiquement sûr.

13. CONSIGNES D'ELIMINATION

Produit :

Éliminer avec les ordures ménagères, code déchet Nr. 314 09

Emballage usagé est optimal pour l'évacuation et peut être réutilisé après le nettoyage

14. CONSIGNES POUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas dangereux conformément aux directives de transport nationales et internationales

Produit: Gibraltar plâtres

Date d'impression: 27.09.2013

revue le : 28.28.2008

15. **LEGISLATION EN VIGUEUR**
Identification selon les directives UE :

L'identification du sulfate de calcium n'est pas indispensable suivant les directives 67/548/CEE pour classement, emballage et identification des substances et des préparations dangereuses (adapté suivant la directive 93/21/CEE).

Législation nationale :

Le sulfate de calcium n'est pas une substance qui requiert l'identification suivant le classement des substances dangereuses (C.sub.dang.). Ce produit n'est pas un déchet dont l'élimination doit être surveillée, selon le classement des dispositions en matière de déchets (Cdd).

TRGS 900 CaSO₄ MAK = 6 mg/qm (valable uniquement pour la poussière fine).

CaSO₄ x 2H₂O : Classe de menace pollution eau CME = O (Substances de la liste) - produit généralement non dangereux pour l'eau -

16. **DONNEES SPECIALES**
Ces données se basent sur l'état actuel de nos connaissances, et ne garantissent pas les caractéristiques du produit ni peuvent être utilisées à des fins légales. Vous devez faire en sorte que les consignes de sécurité soient respectées.